

EN BREF #9

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire permet de **reprendre les résultats de l'exercice budgétaire de 2021** et d'y intégrer les restes à réaliser.

On constate que le compte administratif de 2021 présente un **excédent de fonctionnement** de **17 854 474,30 €**. Il a donc été décidé que ces derniers seront réaffectés de la manière suivante sur le budget supplémentaire de 2022 : **1 518 900 € en recettes de fonctionnement** et **16 335 523,26 € en recettes d'investissement** pour couvrir le déficit de 2021 de cette section qui était de 5 050 023,26 €.

En outre, le budget supplémentaire permet également de **financer la chaire universitaire**, les **dotations aux amortissements** ainsi que les **titres annulés sur les exercices antérieurs**.

BUDGET ET FINANCES

BUDGET AUTONOME SYDER CHALEUR : AFFECTATION DES RÉSULTATS ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

On constate que **les 51 320,33 € de déficit de fonctionnement de l'année 2021** du budget autonome SYDER Chaleur **sont reportés en 2022 en dépenses de fonctionnement**.

En revanche, **le résultat excédentaire d'investissement** d'un montant de **392 421,80 €** de l'année 2021 sera **inscrit en recettes d'investissement sur le budget supplémentaire 2022**.

Enfin, ce budget permet d'**actualiser les postes budgétaires** suivants : **régularisation des charges à caractère général** avec la prise en compte de l'inflation sur les énergies, des **opérations d'ordre suite à la refonte de l'inventaire**, etc.

Retrouvez le détail des délibérations des différents budgets sur votre portail adhérent.

ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)** afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat.

Dans ce cadre, le SYDER a décidé de **subdiviser les Autorisations de programme de la Démarche performancielle** en deux AP : l'une concernant **l'éclairage (42 849 540€)** et l'autre **la télégestion (33 368 544€)** pour un meilleur suivi et une plus grande transparence budgétaire. Par ailleurs, suite à la signature de l'emprunt d'intracring pour **la Démarche performancielle avec la Banque des Territoires de 30 millions d'euros**, nous avons créé une **AP en recettes d'investissement** répartis de la manière suivante : **12 millions en 2022, 10 millions en 2023 et 8 millions en 2024**.

De plus, suite au développement des activités en matière de mobilité électrique, il a été décidé de créer pour la **compétence SDIRVE une Autorisation de programme pour l'année 2022 à hauteur de 3 905 640€**.

Enfin, il a été décidé de créer un **AP/CP pour la chaufferie de Montrottier** afin d'échelonner les dépenses des travaux sur deux années. Ainsi, sur une enveloppe de **2 900 000€, il a été provisionné 800 000€ en 2022 et 2 100 000€ en 2023**.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

CANDIDATURE AU PROGRAMME LUM-ACTEE POUR FINANCER LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

Les ambitions environnementales de la Démarche performancielle permettent au SYDER de **prétendre à différents appels à projets nationaux et territoriaux** qui promeuvent des initiatives locales à **valeur environnementale et énergétique**. C'est dans cette perspective que le syndicat candidate au **sous-programme « LUM'ACTE »** porté par la FNCCR et financé grâce aux crédits des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme soutient **financièrement les collectivités** sur différents postes de dépenses :

- la **réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques** ainsi que des **schémas directeurs d'aménagement lumière** dont la prise en charge est fixée à 50% des dépenses avec une aide plafonnée à 150 000 € lorsque plus de 3 000 points lumineux sont concernés ;
- l'**acquisition d'outils de suivi du parc d'éclairage** dont la prise en charge est fixée à 50% des dépenses avec une aide plafonnée à 10 000 € ;
- la **maîtrise d'œuvre et assistante à maîtrise d'ouvrage** pour accompagner les projets dont la prise en charge est fixée à 30% des dépenses avec une aide plafonnée à 40 000 € par groupement.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES S'ENGAGE DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AUX CÔTÉS DU SYDER

Afin d'encourager la mobilité électrique sur son territoire, la commune de **Saint-Clément-les-Places** a **délégué la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »** au SYDER. Désormais, **50 communes et 2 EPCI** ont transféré cette compétence à notre syndicat.

LA COMPÉTENCE « PRODUCTION ET DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID » DE LA COMMUNE DE MORANCÉ DÉSORMAIS GÉRÉE PAR LE SYDER

La **commune de Morancé** a décidé de **transférer la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid »** à notre syndicat. Avec cette nouvelle commune, ce sont **32 collectivités** qui ont délégué, depuis 2009, cette compétence au SYDER.

L'ACTU +

Suite aux dépôts des candidatures des entreprises pour prendre part à l'AMI PUISSANCE, **6 des 8 candidats ont été auditionnés** pendant trois jours en présence du Président Malik HECHAÏCHI, Didier MOULIN, Michel GOUGET et Pascal LEBRUN.

Un certain nombre de propositions intéressantes ont émanées de ces entretiens mais certaines d'entre elles doivent être encore précisées et analysées.

La période estivale a également été l'occasion pour le SYDER de lancer une **consultation pour la fourniture et l'exploitation de capteurs communicants** connectables au réseau des compteurs électriques Linky dans le cadre de la création de la plateforme énergétique.

Ces deux projets seront évoqués lors du prochain Comité syndical.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le prochain comité syndical aura lieu le **15 novembre 2022** sur le territoire de **la Communauté de communes Saône Beaujolais**.

Retrouvez-nous sur les Réseaux Sociaux et notre site internet



LA VIE DU SYNDICAT

DÉLÉGATION DE NOUVEAUX POUVOIRS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL

Soucieux que l'ensemble des instances du syndicat participent pleinement aux prises de décision des projets portés et engagés par le SYDER et pour répondre plus efficacement aux besoins de nos communes adhérentes, il est nécessaire de **faciliter les délais et prises de décision**. C'est pourquoi le Comité a décidé de **s'appuyer davantage sur le Bureau syndical** en lui déléguant un certain nombre de nouveaux pouvoirs ainsi qu'au Président.

Dès lors, le **Bureau** sera maintenant **autorisé à attribuer les remises gracieuses** dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que les subventions dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée et selon les modalités de la convention y afférente. En outre, le Bureau sera dorénavant amené à **agrée toutes les mesures concernant les ressources humaines**.

Par ailleurs, au titre de la **Régie chaleur**, le Bureau pourra à l'avenir **approuver**, après avis du conseil d'exploitation de la régie, les **modifications par avenant relatives au Règlement de service et autoriser le Président à les signer**. De la même manière, le Bureau pourra **approuver « les conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur »** applicables aux usagers desservis pour chaque nouveau réseau de chaleur appartenant au Syndicat, ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées par avenant, et autoriser le Président à les signer.

Enfin, le **Président sera désormais autorisé à voter les augmentations de capital des sociétés** dont le SYDER est membre comme la Société d'économie mixte.

Le Bureau s'engage à rendre compte régulièrement des décisions prises au Comité syndical.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAUX DE LONGUE DURÉE POUR DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Lorsqu'il installe des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments, le SYDER peut être amené à signer avec le propriétaire un bail emphytéotique afin de sécuriser juridiquement la gestion de l'installation dans la durée. Cet acte doit être publié officiellement.

Aussi, pour accélérer les formalités et limiter les coûts qu'engendrerait le recours à un notaire, le Président du SYDER peut authentifier le bail comme acte en la forme administrative et le transmettre directement au service la publicité foncière. Toutefois, étant donné qu'il ne peut pas à la fois signer l'acte et l'authentifier, **le Comité syndical a décidé d'autoriser deux Vice-Présidents, Messieurs Didier Moulin et Michel Gouget, à signer les baux.**

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES

À l'issue du comité syndical du 20 septembre et après six mois de travail et de négociations, le Président du SYDER, Monsieur **Malik Hechaïchi** et Madame **Barbara Falk**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque des Territoires, **ont co-signé la convention d'« Intracting » qui permettra de financer en partie la Démarche performancielle.**

Dans le cadre de ses crédits à impact environnemental positif, la Banque des Territoires a mis en place un dispositif d'intracting qui finance des **équipements générant des économies d'énergie.**

La démarche performancielle entrant parfaitement dans ce type de prérogative, le SYDER a ainsi obtenu une proposition de crédit à hauteur de **30 millions d'euros au taux de 0,25% sur 13 ans.**

Madame Falk n'a pas manqué de souligner que la célérité déployée par la Banque des Territoires et le SYDER pour contracter avant l'été a permis au **SYDER d'économiser près de 5 millions d'euros** en bénéficiant de **conditions bancaires extraordinaires.**

Malik Hechaïchi, Président du SYDER, et Barbara Falk, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque des Territoires



APPEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la flambée des prix de l'énergie, les collectivités territoriales vont être amenées à s'organiser pour faire des économies et tendre vers de nouvelles pratiques de consommations énergétiques. C'est dans cette perspective que le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, a lancé **un appel**, aux **communes volontaires** du territoire, à la **sobriété énergétique**. A travers cet appel, le Président a énoncé **un certain nombre de mesures d'urgence et d'actions** mises en place par le SYDER pour **accompagner les collectivités qui le souhaitent à s'engager dans la sobriété et maîtrise énergétique**.

Extrait :

La crise énergétique, inédite, violente et sans précédent que nous traversons, fragilise et déstabilise l'équilibre de nos communes petites et grandes. Les obligeant à augmenter leur fiscalité, à couper certaines dépenses de leur budget et à fermer des bâtiments publics trop énergivores, et demain peut-être même des services publics essentiels.

Dans un tel contexte, le SYDER qui est l'autorité organisatrice des énergies sur le territoire rhodanien, lance **un APPEL à la responsabilité et à la sobriété énergétique** à destination de l'ensemble des collectivités de son périmètre.

Si le SYDER mène déjà un certain nombre de projets et d'actions en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétique à travers **le développement des énergies renouvelables, la démarche performancielle** ou encore **le groupement d'achat d'électricité**, il apparaît que face à l'urgence que nous traversons, nous devons impérativement **changer de paradigme et reconsidérer nos modes de consommations énergétiques**.

Dès lors, le SYDER s'engage à **accompagner** dès à présent **toutes communes et collectivités volontaires** de son territoire à travers des **mesures concrètes et d'urgence à impact immédiat** pour limiter leurs dépenses et consommations énergétiques.

Parmi ces mesures, le SYDER préconise à ces communes volontaires :

- La **coupure de l'éclairage public** à partir de 20 heures ou 22 heures, selon le souhait de la commune, et jusqu'à 5 ou 6 heures du matin, en installant gratuitement et pour le compte des communes des horloges.
- L'**extinction**, au moins temporairement, **des façades des bâtiments publics et l'éclairage décoratif** dès à présent
- L'**abaissement des températures dans les équipements publics** notamment dans les bâtiments publics à 19° mais aussi dans les piscines à 26°
- La **promotion des démarches écoresponsables** notamment en matière d'achat mais aussi d'usage numérique, de pratiques et usages professionnels

Le SYDER diffusera **un plan de sobriété énergétique sous la forme d'un vade-mecum** qui détaillera l'ensemble de ces préconisations et recommandations à destination des communes.

Parallèlement à ces mesures d'urgence, le SYDER **s'engage à accélérer et à massifier ses projets d'énergies renouvelables et ses projets de maîtrise énergétique** qui sont eux aussi **une réponse efficace à cette crise énergétique** et assurément à la crise environnementale.

Dès lors, le SYDER s'engage à :

- **Développer les premières briques de la plateforme énergétique** dès 2023 visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques.
- **Constituer une task force d'économies de flux** qui pourront intervenir à la demande des communes membres pour travailler rapidement et gracieusement sur la **rénovation énergétique en priorisant les bâtiments énergivores**
- **Massifier l'énergie solaire sur son territoire à travers l'AMI PUISSANCE** qui permettra de produire 1GWc d'énergie photovoltaïque sur son territoire et de faire du **Rhône un territoire d'excellence énergétique**.
- **Accompagner le développement de la mobilité électrique** pour que d'ici 2025 ; **1133 points de charge publics et privés soient installés sur le Rhône**.
- **Développer les chaufferies biomasses et réseaux de chaleur** pour des systèmes de chauffe plus responsables et moins énergivores.
- **Relayer, promouvoir toutes les actions qui contribuent à la réduction des consommations énergétiques et les empreintes carbone** tant au niveau des entités publiques, que du monde économique et artisanal, des particuliers, du tissu associatif, etc.
- **Accompagner le développement structurel des filières de l'énergie renouvelable et locale** à l'échelle de son territoire

Par ailleurs, parce que le SYDER est un organisme solidaire de ses collectivités membres, il s'engage à **créer un fonds d'urgence et de soutien pour 2023** et à prendre des **mesures exceptionnelles pour alléger les charges de ses communes membres** les plus en difficulté.

Enfin, il est indéniable que les collectivités et les syndicats d'énergie, comme le nôtre, ne pourront en aucun cas faire face à cette crise, seuls. Dès lors, **nous appelons l'État à s'engager et à se mobiliser** pleinement dans la **mise en place de dispositifs d'aides et d'accompagnement** pour encourager toutes les communes (petites et grandes) à se tourner vers des **équipements innovants ou des installations vertueuses écologiquement et économiquement**. Il en va du **maintien d'un grand nombre de services publics locaux** auxquels nous sommes tous très attachés.

Les temps, que nous traversons, sont graves, cette crise ne fait que commencer ; mais ensemble nous parviendrons à la surmonter.

Elle doit être ce **signal d'alerte** dont nous devons nous saisir pour préparer la mutation du secteur, pour **reprendre en main notre destin et notre souveraineté énergétique** !

Cette crise doit être le moteur pour inventer nos lendemains !

LES TROPHÉES DU SYDER

ÉDITION 2022



Après avoir été privé de cérémonie pendant deux années à cause du COVID, le SYDER a renoué ce mardi 20 septembre avec sa **traditionnelle cérémonie des Trophées**. L'occasion de **récompenser les réalisations les plus innovantes et les plus remarquables de nos communes**, témoigner du travail des services et des entreprises partenaires.

Cette édition 2022 a permis de **distinguer les chantiers emblématiques des années 2020 et 2021** qui n'avaient pas pu être mis à l'honneur en raison du contexte sanitaire.

Face aux enjeux environnementaux et aux nouvelles orientations du syndicat, **l'édition 2022 a distingué 8 communes** du territoire qui se sont **engagées dans la maîtrise et l'efficacité énergétique** ou qui ont **développé des installations qui font la part belle aux énergies renouvelables**.

- **Trophée "éclairage raisonné"** décerné à la **commune de Chaponnay** pour le passage en Led de l'intégralité des éclairages du complexe Gil Laforêt et du stade de rugby Robert Crépieux.
- **Trophée mise en valeur du patrimoine** attribué à la **commune des Olmes / Vindry-sur-Turdine** pour l'installation de l'éclairage de la place de l'église.
- **Trophée mise en valeur du paysage** décerné à la **commune de Tupin-et-Semons** pour la dissimulation du réseau électrique sur le chemin de Pimotin.
- **Trophée qualité de la distribution d'électricité** attribué ex aequo aux **communes de Joux**, pour la sécurisation des réseaux du lieu-dit Terraillon, et du **Perréon** pour la sécurisation des réseaux des lieux-dits le Nesme et le Rosier.
- **Trophée énergie locale** décerné à la **commune de Saint-Martin-en-Haut** pour l'installation de ses différents équipements photovoltaïques et sa chaufferie.
- **Trophée mobilité électrique** attribué à la **ville de Villefranche-sur-Saône** pour son maillage ambitieux de bornes de recharge sur son territoire.
- **Trophée démarche globale** décerné à la **commune de Colombier-Saugnieu** pour l'installation de différents équipements innovants qui participent à la transition énergétique de la commune.

Bravo à l'ensemble des nominés, à tous nos lauréats et à nos entreprises partenaires !



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse

Trophée éclairage raisonné - Chaponnay

Monsieur Pascal Crépieux - Adjoint aux Sports de la commune de Chaponnay
Monsieur Pascal Lebrun - Vice-Président du SYDER délégué à l'exploitation des réseaux de communication

Trophée mise en valeur du patrimoine - Les Olmes

Madame Anne-Marie Vivier-Merle - Maire déléguée des Olmes
Madame Annick Lafay - Vice-Présidente du SYDER déléguée à l'urbanisme

Trophée mise en valeur du paysage - Tupin-et-Semons

Monsieur Jean Degache - Adjoint au Maire et Monsieur Daniel Jarret - Conseiller municipal (délégué SYDER)
Madame Annick Lafay - Vice-Présidente du SYDER déléguée à l'urbanisme



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse

Trophée qualité de la distribution d'énergie - Le Perréon

Monsieur Daniel Jacquet - 2ème adjoint de la commune
Monsieur Alain Cerberon - Vice-président du SYDER délégué aux travaux d'investissement sur les réseaux secs

Trophée qualité de la distribution d'énergie - Joux

Monsieur Jonathan Chirat - Adjoint en charge de la volerie et Madame Nadine Noyel - Maire de Joux
Monsieur Alain Cerberon - Vice-président du SYDER délégué aux travaux d'investissement sur les réseaux secs

Trophée énergie locale - Saint-Martin-en-Haut

Madame Nathalie Fayet - Première adjointe
Michel Couget - Vice-président du SYDER délégué au développement des énergies renouvelables



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse



Trophées du SYDER
Mardi 20 septembre 2022
Domaine des communes - Anse

Trophée mobilité électrique - Villefranche-sur-Saône

Monsieur Sylvain Sotton - Vice-président du SYDER délégué à l'électromobilité, à l'écoute et à la veille territoriale
Madame Pascale Reynaud, conseillère déléguée, Monsieur Alexandre Portier, député de la 9ème circonscription du Rhône, Monsieur Alois Hamm, conseiller municipal et Monsieur Didier Moulin, conseiller délégué

Trophée démarche globale - Colombier-Saugnieu

Monsieur Arnaud Cordier conseiller municipal et Monsieur Viscogliosi - Adjoint municipal
Monsieur Malik Hechaichi, Président du SYDER

